



Commune de Susville

18 impasse du Stade – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12

accueil@susville.fr

Extrait du registre des arrêts du Maire

Arrêté n° A_24_135

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à un Conseiller municipal délégué

Le Maire de Susville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2024 constatant la création de deux postes de conseiller délégué,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Dominique PICAVEZ, conseiller municipal délégué,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Dominique PICAVEZ, Conseiller municipal, est délégué pour :

- Prendre toutes les décisions en matière de « **URBANISME** »

Article 2 :

Le conseiller municipal délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Madame le Maire. Le conseiller n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 :

Le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le _____ à l'adjoint :



Susville, Le 17 octobre 2024,
Le Maire, Valérie CHALLON.

